



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

21 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 février 2024, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, GORÉ-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLÉ Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, BADOUARD Allison, COLLETTE Abel, POILVERT Cédric, conseillers délégués, POILBOUT Marie, BAZIN Pascal, FAISNEL, Valérie BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, COMMUNIER Aurélien, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine.

Absents excusés :

FRIZAT Céline, CHIQUET Vincent

Procurations :

M. CHIQUET Vincent donne procuration à Mme CHASLES Sandrine.

Mme FRIZAT Céline donne procuration à M. DAUNAY Dominique

Secrétaire de séance : Mme GORÉ-CHAPEL Isabelle

Nombre de conseillers municipaux en exercice	23
Nombre de conseillers municipaux présents	21
Nombres de conseillers municipaux votants	23

Configuration de début de séance

Modifications en cours de séance : Néant

Monsieur ROBIN propose d'observer en préambule de la séance de conseil, une minute de silence en hommage au Docteur Michel LE VELLY, décédé le 28 janvier dernier. Il a été médecin à Merdrignac, à l'initiative de la création du cabinet médical. Très estimé de la population, Il a également été adjoint de M SOHIER, Maire.

Formalités règlementaires

- **Procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2024** : adopté à l'unanimité
- Désignation du **secrétaire de séance** : Mme GORÉ-CHAPEL Isabelle
- Appel et vérification du **quorum** : quorum atteint
- **Modification de points d'ordre du jour** : Ajout d'une question

Ajout question à l'ordre du Jour :

Affaire N°7 : Rues du Morbihan et de la Chaussée : effacement des réseaux
: actualisation de l'estimation des travaux et engagement des travaux

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur: Eric ROBIN

1. Salle des Fêtes : : Présentation du projet par le cabinet de maîtrise d'œuvre et demande de subventions

M. LONCLE et Mme LE BASTARD (Cabinet GARCONNET- LONCLE Architectes) présentent le projet de réhabilitation et d'extension de la salle des Fêtes.

Le conseil municipal est appelé à valider le projet présenté (Avant-Projet Sommaire). Le conseil valide le plan de composition présenté et opte pour l'édification d'une poutre avec deux piliers supports en extrémité et un pilier central, ainsi que l'édification d'une pergola à l'entrée de la salle. Ainsi le projet est estimé à :

Aménagement et extension : 700 000 € H.T.

Option poutre avec un pilier central : 50 000 € H.T.

Option pergola en entrée de salle : 25 000 € H.T.

Lors de la présentation, le conseil valide :

- Sur l'extension, les baies coulissantes de 4.35m avec deux issues de secours
- Les armoires frigorifiques : une accolée à la scène, l'autre située dans le bar
- La modification de la hauteur de la scène. La superficie reste inchangée à l'existant
- L'installation d'un écran rétractable devant le rideau de scène
- Panneaux sur rail, coupe-feu et traitant également l'acoustique pour séparer la grande salle de la petite. Cette cloison se range dans un petit espace à côté du vestiaire
- Communication entre grande salle et petite par 3 marches ou par un escalier dans l'espace rangement qui pourra être remplacé par un élévateur PMR.

M. LONCLE confirme le calendrier de réalisation de l'opération. La consultation publique sera lancée au 2^{ème} trimestre 2024 pour la passation des marchés dans la foulée avec un commencement de travaux en septembre 2024 pour une durée d'environ un an.

Le conseil municipal :

- Approuve le projet présenté, estimé à 775 000 €H.T.
 - Autorise le Maire à déposer le permis de construire
 - Sollicite les aides financières de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et/ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), pour l'ensemble de l'opération.
 - Sollicite l'aide du département au titre du contrat de territoire
 - Sollicite des financements au titre de l'amélioration énergétique
- Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2024.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

2. Compte rendu commission municipale attractivité économique

3. Compte rendu commission municipale culture social

4. Compte rendu commission municipale sports chemins randonnées

5. Compte rendu commission municipale affaires scolaires, jeunesse, et animations

Chaque adjoints ou conseillers délégués à la tête de ces commissions communales donne le compte rendu de sa réunion préparatoire au budget. Il est fait état des différentes demandes formulées pour l'année 2024, actions et projets avec leur chiffrage. Il est convenu que l'arbitrage se fera lors de la commission finances et lors du vote du budget.

FINANCES

Rapporteur : Pascal LE GALL

6. Effacement de dette : transport communal impayé

La Direction des finances publiques propose à la commune d'effacer une dette de transport communal impayée au titre des années 2022 et 2023 pour un montant de 45,52 €. Cette demande fait suite à une décision de la commission de surendettement des particuliers des Côtes d'Armor.

Le conseil municipal valide l'effacement de la dette proposé pour un montant de 45.52 €.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

URBANISME

Rapporteur : Isabelle GORÉ-CHAPEL

7. Rues du Morbihan et de la Chaussée : effacement des réseaux

Le conseil municipal a validé le 23 février 2022 un ensemble de travaux d'effacement de réseau, dont ceux des rues du Morbihan et de la Chaussée. Il avait été alors annoncé des estimatifs et un reste à charge de la commune. Or depuis, les estimations ont été actualisées. Il s'en suit une modification de la part restant à charge de la commune, comme suit :

Prestation	Estimation des travaux 2022	Estimation des travaux 2024	Part restant à charge de la commune Février 2022	Part restant à charge de la commune Février 2024	Variation
Réseau électrique	125 000 €	120 000 €	41 667 €	40 000 €	- 1 667 €
Eclairage public	36 200 €	43 300 €	21 787 €	26 060 €	+ 4 273 €
Télécommunication	25 900 €	25 900 €	25 900 €	25 900 €	0

Il est précisé que les travaux viennent de débiter et se termineront vers la mi- mars. Il faut compter un délai d'un mois supplémentaire pour que les enrobés soient terminés.

Le conseil municipal approuve les nouveaux estimatifs, le montant de la part restant à charge de la commune et donne son accord sur l'engagement de l'opération.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

Mme GORE-CHAPEL informe l'assemblée que le rond-point d'entrée de Merdrignac à hauteur de la RN164 va être aménagé. Le projet, financé par la DREAL, va être conçu par les étudiants du campus de Merdrignac.

Atlas de la biodiversité : opération cartes postales : en attente du retour de photos de jardins merdrignaciens.

Information : pendant la période de travaux rue de la chaussée, les ordures ménagères seront exceptionnellement collectées en apport volontaire en extrémité de la zone de travaux, avec des sacs de collecte à disposition des usagers en mairie.

AFFAIRES RURALES - FONCIER

Rapporteur: Michel HESRY

8. Convention de servitude ENEDIS : réseau électrique au Bas Breil (YT 0072)

Dans le cadre de travaux d'extension du réseau électrique pour un projet de panneaux photovoltaïques situé au Bas Breil, Enedis propose une convention de servitude à intervenir entre l'exploitant du réseau et la commune, propriétaire du terrain cadastré YT 0072, impacté par le passage de la ligne électrique.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention de servitude présentée et autorise le Maire à signer la dite convention à intervenir.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

9. Voirie rurale : programme de travaux 2024 adhésion au marché de groupement de commande proposé par LCBC

M. HESRY présente l'estimatif du programme de travaux de réfection de chaussée pour 2024. Il propose que la commune poursuive l'adhésion au groupement de commande proposé par LCBC (Loudéac Communauté Bretagne Centre). Les services d'LCBC ont procédé à l'estimatif de trois voies ;

- Létimeu : 36 852 € TTC

- Quémelin : 13 179.60 € TTC

- La Haute Ville : 16 695.30 € (estimation optionnelle)

M. HESRY présente un devis estimatif pour le curage des fossés et l'arasement de ces trois voies pour un montant 3 870 € TTC, devis présenté par l'entreprise Hardouin TP.

Par ailleurs, M. HESRY présente un devis pour création d'une gare de croisement, route du Vot pour un coût de 1 368 € TTC, afin d'assurer la sécurité des usagers et limiter les nuisances sur les propriétés privées. Il propose également d'allouer une somme de l'ordre de 2 000 € pour la réfection de fossés au titre de l'entretien courant (crédits de fonctionnement)

Compte tenu des disponibilités budgétaires, il est proposé de valider le programme de travaux pour les voies de Létimeu et Quémelin pour un montant de 50 031.60 € TTC, ainsi que le curage des fossés et l'arasement des 3 voies précitées, la réalisation de la gare de croisement et l'entretien des fossés.

Le conseil municipal valide le programme voirie, l'engagement des travaux de réfection de voirie et des travaux préparatoires tels qu'ils sont présentés ci-dessus, l'adhésion au groupement de commande constitué par LCBC et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

10. Lutte contre le frelon asiatique : convention de partenariat avec le GDSA.

M. Michel HESRY, référent communal sur ce sujet, expose qu'à l'heure actuelle, le seul moyen de lutter préventivement contre le frelon est de mettre en place un piégeage de printemps des reines Fondatrices, quittant leur refuge d'hiver pour créer de nouveaux nids. L'objectif du piégeage de printemps des fondatrices est de réduire la pression dévastatrice de ce ravageur sur l'ensemble de la biodiversité.

Pour information, un nid de frelons prélève dans sa saison plus de 150 000 insectes de 300 espèces différentes ; d'un nid sortiront environ 300 futures fondatrices dont 10 % survivront à l'hiver soit un potentiel de 30 nids l'année suivante.

Le GDSA se propose d'accompagner les collectivités pour mettre en œuvre une dynamique de piégeage des fondatrices dans le respect des normes sanitaires et la préservation de la biodiversité. Une convention de partenariat est ainsi proposée.

La collectivité prendra en charge la logistique pour l'organisation des différentes réunions (mise à disposition d'une salle, publicité, reproduction de document ...etc.). Le GDSA accompagne les piégeurs sur les aspects pratiques du piégeage. La collectivité prendra à sa charge la pose et le coût des pièges et de l'appât. Il sera demandé à la collectivité de consigner les résultats du piégeage en indiquant le nombre de fondatrices piégées et l'évolution du nombre de destructions des nids. La prestation de GDSA22, dans le cadre décrit par la convention présentée, est réalisée à titre gratuit. La collectivité prendra à sa charge les frais liés à la fourniture et la pose des pièges, avec un partenariat financier de LCBC.

Le conseil municipal accepte le principe de lutte préventive contre le frelon asiatique présenté ci-dessus, accepte la convention proposée par le GDSA22 et autorise le Maire à la signer.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

M. HESRY tient à remercier les piégeurs pour leur engagement et leur contribution à la lutte contre cette espèce invasive. Une vingtaine de piégeurs sont mobilisés sur la commune et les actions de prévention vont démarrer dès l'arrivée des beaux jours. Les enjeux pour les apiculteurs sont importants et la lutte collective organisée sur toutes les communes également.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Eric ROBIN

11. Rythmes scolaires pour la rentrée de 2024

M. ROBIN expose que le conseil municipal s'était prononcé le 24 février 2021 en faveur d'un rythme scolaire basé sur une semaine d'école à 4 jours, délibération qui avait suivi l'avis du conseil d'école concomitant. Le conseil d'école a approuvé l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours lors de sa séance du 13 février dernier. Le conseil municipal se prononce sur l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, ce qui aura pour effet de poursuivre l'actuelle organisation.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

CIMETIERE

Rapporteur: Hubert CHEVALIER

12. Reprise de concessions au cimetière suite à procédure de constat d'abandon

M. Chevalier expose qu'une procédure de reprise de concessions abandonnées est actionnée au cimetière. Cette procédure concerne précisément huit concessions perpétuelles abandonnées et obéit notamment à des mesures de publicité informant les familles des défunts de l'intention de la commune de reprendre les dites concessions. Cette procédure s'inscrit dans la bonne gestion du cimetière : gestion de l'espace, de la propreté.

Il informe que huit concessions dont le constat d'abandon date de 2020, arrivent au terme de la procédure et en l'absence de manifestation des familles, peuvent être reprises par la commune. Cette reprise sera suivie de travaux pour libérer et remettre en l'état l'espace pour un montant devisé à 8 460 €. Le conseil municipal valide cette proposition de reprise de concession s'inscrivant dans la procédure de constat d'abandon.

VOTE : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

QUESTIONS DIVERSES

- 1- **RN 164** . M. ROBIN donne le compte rendu d'une rencontre avec la DREAL qui a eu lieu le 29 janvier dernier. La DREAL a confirmé des malfaçons et une procédure en recherche de responsabilité pour la prise en charge des travaux qu'il est nécessaire d'entreprendre. L'ouverture à la circulation est décalée selon la DREAL à l'automne 2024. A la demande de M. DAUNAY interrogeant sur la réception de chantier, M. ROBIN précise qu'un contentieux est en cours afin de déterminer qui prendra en charge les travaux. Les travaux doivent être entrepris sans attendre le résultat de la procédure contentieuse.
Cette rencontre a également permis d'avancer sur le sujet des voies de substitutions. Les études sont en cours.
- 2- **Association ADALEA** : M. DAUNAY expose que les permanences ont lieu sur le parking de l'Eglise mais elles sont moins visibles pour les usagers. Mme Hamon rappelle que d'autres endroits ont été proposés et que ADALEA peut se rapprocher d'elle pour ce genre de demande. Il est rappelé que la discrétion des publics accueillis est de mise.
- 3- **Marché hebdomadaire** : M. DAUNAY suggère qu'une enquête soit faite auprès de la population en vue de redynamiser le marché et le rendre plus attractif. La période hivernale est très calme mais cela pourrait être envisagé pour la période estivale qui reste cependant toujours plus dynamique
- 4- **Recensement de la population** : il est terminé et M. ROBIN remercie toutes les personnes qui ont pu s'impliquer pour sa réussite : les agents recenseurs ainsi que Frédérique et Pauline, agents communaux coordinateurs. M ROBIN déplore que certains habitants n'aient pas daignés répondre aux questionnaires malgré les multiples relances, pénalisant les financements futurs de la commune Il sera fait un bilan afin de parfaire l'organisation pour les prochains recensements

La séance est levée à 23 h
Fait A MERDRIGNAC le 22/02/2024

Vu le 26/02/2024
M. Eric ROBIN,
Président de séance

VU le
Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL
Secrétaire de séance